# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 8 Moharem 1443**
**17 Août 2021**

**N° 68**

**37ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1904**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1906**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions..... **1907**
Homologation de résolutions ..... **1908**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1908**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1911**
**Divers**
Avis au public..... **1911**
**Bilans et Comptes Financiers**
Bilan de ASTREE ASSURANCES..... **1913**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**SOCIETE TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL «STAUR»**

**S.A au capital de 2.500.000 Dinars**

**R. N. E : 764819 J**

**Siège social : Route de Tunis 4022 Akouda**

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenu le 29/6/2021, enregistré à la recette des finances Akouda le 4/8/2021, quittance n° 20292, enregistrement n° 21701316 dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 9/8/2021 sous le numéro 202170453 il a été décidé :

- le Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration et ce pour une durée de 3 ans soit : 2021, 2022 et 2023.

- le Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mr. Mehdi Fradi, et ce pour une durée de 3 ans à savoir 2021, 2022 et 2023.

Et en vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/6/2021 enregistré à la recette des finances Akouda le 4/8/2021, quittance n° 20285, enregistrement n° 21701314 dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 9/8/2021 sous le numéro 202170453 il a été décidé : le renouvellement du mandat du Directeur Général Mr. Chokri Hadj M'barek et le mandat du Président du Conseil d'Administration Mr. Mehdi Zouari pour une durée de trois ans soit les exercices 2021, 2022 et 2023.

2021S00870SANB2

---

**Centre financier aux entrepreneurs Tunisie (CFE)**

**Société anonyme**

**Capital social : 16.475.000 Dinars**

**Siège social : 33, Rue de l'Italie - Beb Bhar 1000 Tunis - Tunisie**

**Identifiant Unique : 1383996P**

Suivant l'assemblée générale ordinaire des associés du 26/5/2021 enregistré à la recette des Finances Av. de la Gare - Tunis le 30/6/2021 sous le n° QM034520 E n° 21703495.

- L'assemblée a décidé de nommer en qualité d'administrateurs :

Monsieur Radhi Meddeb, Monsieur Karim Trad, Monsieur Yassine Oussaif, Madame Hela Fourati, Madame Julie Veillette, Monsieur Eric Krause et Madame Danièle Bessis pour une durée de trois années.

- L'assemblée a décidé de Renouveler le mandat de la Société AMC Ernest and Young représenté par Monsieur Fehmi Laourin pour une durée du 3 ans en qualité de commissaire aux comptes.

- L'assemblée a décidé de nommer le cabinet ECC Mazars représenté par Monsieur Borhen Chebbi en tant que Co-Commissaire aux comptes pour un mandat de (3) années.

Un exemplaire du PV a été déposé au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1383996P en date du 8/7/2021.

2021402065SANB2

---

**SOCIETE D'INDUSTRIES PHARMACEUQUES IBN AL BAYTAR**

**Société anonyme**

**Capital social : 18.569.270,000 D**

**Siège social : Rue 8610, n°11 - Zone Industrielle Charguia 1 - Tunis**

**Identifiant unique : 296081 G**

Suivant P.V du conseil d'administration du 16/6/2021 enregistré à la recette des finances Charguia le 02/7/2021 sous Qn°071556 En°21805580.

- Renouvellement du mandat du directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire de P.V a été déposé au registre National des Entreprises le 19/7/2021 sous le n°296081G.

2021402066SANB2

---

**Renouvellement de mandats d'Administrateurs**

**Société TUNISIE EVIERS «CUCINA»**

**SA au capital de 6 260 000 dinars**

**Siège social : Z.I. Jbel Ouest Zaghouan (Tunisie)**

**Identifiant unique : 0 859 644B**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 Juin 2021 enregistrée à la recette des finances Cité Administrative Zaghouan le 14/7/2021 sous le n°21702285 quittance n°41583, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs :

- Monsieur Hassen Kilani.

- Monsieur Mohsen Kilani.

- Monsieur Lassaad Kilani.

- Deux membres de l'AID SICAR.

- La SICAR INVEST.

Pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes sociaux de l'exercice 2023.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 4/8/2021 sous le n°202167589.

2021402073SANB2

---

**Société L'Immobilière Ain Meriem (SAN)**

**19, Rue Dr. Conseil Tunis**

**R/N : B2410382006**

**MF : 950 744 XPM**

**CNSS : 266688-35**

1- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2021, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 28 juin 2021 enreg. n° 21702482 quitt. n°36868.

L'assemblée générale décide :

a) Nommé pour une période de 3 ans les administrateurs suivants :

- Mme Sarra Belkahia,

- Sté de développement et de promotion des investissements,

- Sté de promotion des résidences touristiques.

b) Nommé GBH Consulting commissaire comptes pour une période de 3 ans.

2- Il appert du PV de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2021, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 28 juin 2021 enreg n°21702481 quit n°36863 que :

Mme Sana Belkahia a été nommée Président Directeur Général de la Sté L'Immobilière Ain Meriem pour la période de son mandat d'administrateur et lui a délégué tous les pouvoirs qu'elle détient des statuts de la Société.

2 copies des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration ont été déposées au RNE le 28 juillet 2021 sous le n°202158934.

2021402075SANB2

---

## SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

**Cessation de la société et nomination de liquidateur**

**STE MODERNE AGRICOLE SOMAG**

**En cours de liquidation SARL**

**Capital : 120.000 D**

**I.U : 1515730 X**

**Siège social : Zone Industrielle Madagascar Rue Ibn Batouta - Sfax**

Suivant PV de l'A.G Extraordinaire en date du 31 mai 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 6 juillet 2021 enregistrement n°21503602, quittance n°M003862, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à Sfax le 02 août 2021 sous le n°202167183, tous les associés ont décidé la cessation et la dissolution de la société avec la nomination de Monsieur Jerbi Achraf liquidateur de la société.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse de la société située à la zone industrielle Madagascar rue Ibn Batouta Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2021X00911SRLB2

**Réduction de capital**

**SOCIETE «L'IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID»**

**SARL au capital : 1 745 000 Dinars**

**Siège social : 2 rue de Nil 2023 Sidi Fathallah - Tunis**

**Identifiant unique RNE : 0724041 J**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/10/2020 enregistré à la recette des finances rue du Sahel - 45 Av de la Gare-Tunis le 5/11/2020 sous le n° 20701674, Quittance n° M042748, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises (RNE) le 05/07/2021 sous le n° 202154026, le capital social de la société «L'IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID» a été réduit d'une somme d'un million cinq cent soixante dix mille cinq cent dinars (1 570 500 DT), et ce par l'abaissement de la valeur nominale de la part sociale de quatre vingt dix dinars (90 DT). Ainsi, la valeur nominale de la part sociale décline de cent dinars (100 DT) à dix dinars (10 DT) et le capital social est rendu désormais à la somme de cent soixante quatorze mille cinq cent dinars (174 500 DT).

2021402062SRLB2

---

**Dissolution anticipée d'une société et nomination d'un liquidateur**

**SOCIETE BEN ISMAIL INTERNATIONAL BUSINESS CORPORATION «B.I.B.C.» S.A.R.L**

**Société à responsabilité limitée non résidente au capital de 100 000 Euro soit l'équivalent de 173 000D**

**Identifiant fiscal : 345587E**

**Siège social : Rue 8612, impasse N°3, N°9, Zone industrielle Charguia 1 - 2035 - Tunis- Tunisie**

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juin 2021 enregistré à la recette des finances de Charguia le 25 juin 2021 sous le n° 21505360, quittance n° M068857, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises à Tunis en date du 28 juin 2021 sous le numéro 202151453, il a été décidé la dissolution et la liquidation anticipée de la Société et la nomination de Mr Mabrouk Ben Ismail entant que liquidateur pour la société.

Les créanciers et opposants éventuels doivent dans un délai de trente jours à partir de la date de la parution du présent avis au JORT, inscrire leur créances ou opposition accompagnées des titres et justificatifs nécessaires entre les mais du liquidateur à l'adresse suivante «Appartement n°1, 6ème étage, Immeuble Nour City, Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunisie» et ce sous peine de forclusion.

2021402070SRLB2

---

**Dissolution de la société "FADHLI CLUB FOOT"**

**SARL au capital de 60.000 dinars**

**Siège social : Route X20 km2 Jardins d'el Menzah - Tunis**

**MF : 1261853YMA000**

**RNE Mannouba : 1261853Y**

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 juin 2020, enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 29 Juin 2020 sous le n°20501699 Quittance MO46690 dont un exemplaire a été déposé au RNE Manouba le 7 Avril 2021 sous le n°202129733.

Il a été décidé de dissoudre la société par anticipation.

Dans le même acte Monsieur Fadhli Anis demeurant au 1 rue Ellouze Oued Ellil gouvernorat de Manouba a été nommé liquidateur de la société.

Toute personne physique ou morale ayant des dettes vis à vis de la société est appelée à remettre ses justifications au liquidateur à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 30 jours à partir de la date de cette annonce au Journal Officiel Tunisien.

2021402076SRLB2

---

**Renouvellement de Mandat de gérant**

**Société Tuniso-hollandaise de Promotion Immobilière**

**SARL au capital de 760.000 Dinars**

**4 Bis rue Mohamed Ben Saad Menzeh 9A Tunis**

**Identifiant unique : 1079033V**

**CNSS : 538948-16**

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 7/10/2017 enregistré à la recette des finances El

Menzah 9 le 25/10/2017 sous le n°M069552 il appert que Monsieur Zouheir Denguezli est nommé nouveau gérant de la société pour une période de six ans du 23 décembre 2017 jusqu'au au 23 décembre 2023 et qu'il lui a été délégué les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Il a été déposé à la RNE le 11/8/2021 sous le n°202171121.

2021402077SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Don d'origine commerciale**

A la suite d'une juste plaidoirie, notariée par le témoignage de deux juges, Tarik Osman et Sami Ardaoui, le 6 juillet 2021, enregistré au Den den Holding le 7 juillet 2021 sous le numéro de récépissé M038356, M. Abdessatar el Karoui a donné à son épouse, Wafa Matri, tous les actifs commerciaux d'un café de première classe exploité dans la boutique située au complexe commercial Tarik Bin Ziyed cité Amal Den Den quartier, connu dans le registre du commerce des établissements n°1116153.

Toutes les objections sont acceptées avec le titre de l'origine commerciale dans les 20 jours à compter de la date de cette annonce.

2021T00787FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte s.s.p rédigé par Maître Adel Sliti Avocat à la cour d'appel le 23/07/2021, enregistré à la recette des finances de Ksar Said Tunis quittance n°M035819 enregistrement n° 21201863 Wisem Oueslati a vendu à Jalel Louati la totalité de son fonds de commerce sis au cité Ettahrir Tunis Av. Ettadhamen n° 23 conçu comme BROCANTE.

Les oppositions sont recevables chez Jalel Louati sis à la rue 6903 n°3 cité El Intilaka dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 12/8/2021.

2021T00788FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Hasina Darraji avocate au Kef le 22/7/2021 et enregistré à la recette des finances du Kef le 22/7/2021, reçu numéro M0024997, Mme Dalila Tajini cède à Mme Ferdaws Tajini la propriété du fonds de commerce avec tous ses biens corporels et incorporels, consacré à la vente des produits alimentaires est situé au 441 cité Elons Kef.

Toutes les oppositions doivent êtres déposées auprès de l'acquéreur à l'adresse précitée.

2021T00789FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé du 12/7/2021 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 13/7/2021 sous le numéro M036198 reçu n°21201518 accède Saif el Marouf titulaire d'une CIN n° 04812777 à Mr Anwer Hssouna domicilié à Kelibia titulaire d'une CIN n°06460249, un fonds de commerce de pizzeria, crêperie, sandwiche, exploité au local avenue Abed Erahmen Bacha - Kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté de le Céder à son utilité Mr Anwer Hssouna au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié dans 2 journaux Echorouk et le Quotidien du 13/8/2021.

2021T00791FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSP en date du 02/8/2021 enregistré à la recette des finances de Dahmani en la même date enregistrement n°21200459 quittance n°M011690 Mr Lassed Ben Lakdher Ben Mbarek demeurant à 39 cité Eljoumhouria Dahmani El Kef a vendu à Mme Fatma Bent Mabrouk Ben Younes Maachaoui demeurant cité 02 Mars Dahmani El Kef le fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments incorporels exploité au local Marché Municipal de Dahmani ayant pour activité d'un boucher.

Les oppositions seront reçues dont les 20 jours de la publication de cette annonce au JORT chez Mr Lassed Ben Lakdher Ben Mbarek à son adresse mentionnée précédemment.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 4/8/2021.

2021T00792FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 19/7/2021 et enregistré à la recette des finances rue du Sahel daté du 19/7/2021 reçue numéro M029065, Monsieur Kamel Ben Khmais Amdouni a vendu à madame Souad Ferchichi la totalité du fonds de commerce qui lui appartient et qui l'exploite dans le local commercial sis au 19 rue 13 Août Wardia Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes contestations devraient être déposées chez Cabinet Maître Wafa Mekki 1 sis au 17 Rue d'Algérie 2ème étage Bureau numéro 6 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'annonce de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 10/8/2021.

2021T00793FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Selon un acte sous seing privé rédigé par l'avocate Maître Hela Jaloul, matricule fiscal n°1226736/T demeurant à la rue Mohamed Ali Zitoni Gafsa signe auprès de la municipalité de Legsar le 14/7/2021 quittance n°8563, enregistré à la recette des finances de Gsar le 14/7/2021 quittance n° M019529, Mr. Mouhamed Ben Harrath Ben Bechir Rddaoui a vendu à Mr Maher Ben Lotfi Ben Ali Mansour la totalité du fonds de commerce «vente des huiles et accessoires automobiles» sis à cité El Matar route Tunis Gafsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur Mr. Mouhamed Ben Harrath Ben Bechir Raddaoui, demeurant au cité Hached Lela El Gsar Gafsa et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Alchourouk» le 5/8/2021 n° 10926 page 27 et le journal «le quotidien» à la même date n° 6254 page 27.

2021R02105FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat de vente sous seing privé en date du 4/8/2021, enregistré à la recette de Tozeur le 4/8/2021 sous volume 21201601 folio 2021 case 7019611.

Mohammed Ben Tayib Ben Mohammed Alomrani vend à Sofian Ben Ali Ben Omar Ben Othman tout le fonds de commerce situé à l'approche du propriétaire du personnage embranchement de la rue Abu al-Qasim Chebbi Tozeur avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au jort.

La vente et déjà publiée au journal Echourouk le 6/8/2021.

2021S00873FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 3/8/2021 enregistré à la recette des finances de la route de Tunis Sfax en date du 4 août 2021 quittance M056983 enregistrement n° 21202339, Monsieur Hbib Ben Rjab Ben Ali Besbes, résidant à l'avenue Cheikh Sallemi n°3 Sakiet Eddaier Sfax, a vendu à Monsieur Hichem ben Mohamed ben Nour Eddin Besbes, ayant son domicile à route Sidi Mansour km 10 à proximité de la faculté de Droit de Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la photocopie, s'exerçant au local sise à la route sidi Mansour prés de la faculté de droit de Sfax.

Ce fonds de commerce vendu comporte la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et certains instruments.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur ayant son domicile à route Sidi Mansour km 10 à proximité de la faculté de droit de Sfax ou rue Abou Kacem Chebbi immeuble Rex palace, 1er étage, bureau n°103 Sfax, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis.

Cet avis est paru au quotidienne Essabeh le 6/8/2021.

2021X00908FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Il est porté à la connaissance du public que Mr Zied Ben Belacem Haouiji demeurant au n°66 rue Tunis Beb Ramel Bizerte, a vendu à Naim Ben Kacem Zaouka demeurant à n°497 Cité Ain Meriam Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce sis à n°55 Rue Farhat Hached Bizerte conçu pour vente de fruits secs suivant le contrat légalisé et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 5 août 2021 au n°21202457 n°046908.

Les oppositions se font au cabinet du maître Youssef Ben Ameur l'avocat 45 Avenue Habib Bourguiba Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk en date du 10/8/2021.

2021402063FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Il est porté à la connaissance du public que Mme Rafika Hamzaoui demeurant aux immeuble Sonia appartement 254 cité Belvédère Bizerte a vendu à Mme Samira Riahi demeurant aux cité El Jalaa 2 Hached Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce destiné pour la vente des poulailles sis marché municipal des poulailles n°8 Bizerte. Les oppositions font à l'adresse de l'acheteur aux cités El Jalaa 2 Hached Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au jort. Le présent avis a été publié au journal Echourouk et Le quotidien en date du jeudi 14/6/2018.

2021402064FCCC2

**Cession d'un fonds de commerce**

Par acte s.s.p en date du 13 mai 2 19 enregistré le 20/5/2019 à la recette des finances Ettadhamen sous le n°19202000 quittance n°12063992 la société Nasri Viande vendu à Mr Nijaoui Momen le fonds de commerce exploité dans local sis à la rue Ibn Khaldoun n°264 Cité Ettadhamen Ariana. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Mr Nijaoui Momen, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk du 4/8/2021.

2021402067FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte notarié du 19/7/2021 enregistré à la recette des finances de Houmet Souk le 22/7/2021, quittance n°M059197, dressé par Maître Abdelwahab Beltaeif et son assesseur, Mr Lassaâd Boulahiya demeurant à Midoun Jerba a doté à Mr Rafik Boulahia, demeurant à Midoun Jerba, le fonds de commerce d'un café sis à l'avenue de la Liberté Midoun Djerba.

Les oppositions doivent être déposées, au siège du fonds, entre les mains de l'acquéreur, et ce dans un délai de 20 jours après la publication au journal officiel.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 30/7/2021.

2021402074FCCC2

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Association pour la préservation du patrimoine et la promotion du secteur touristique et culturel à Elhamma Djerid.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la vie culturelle à elhamma djerid.

- Contribuer à l'avancement du secteur du tourisme à elhamma djerid

- Travailler pour préserver le patrimoine d'elhamma djerid.

Adresse :

Rue Istiklal nemlat elhamma djerid.

Président : Ali Chebbi

Le secrétaire général : Zied Salami

Trésorier : Majed Achach.

2021R01888APSF1

---

**Constitution d'une association**

Les membres :

Nom : Club Sportif Rohia (C S ROH).

Adresse : Rue Habib Bourguiba Rohia.

Objectif : former et encadrer les jeunes, les encourager, développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir pour élever le niveau sportif et moral.

Spécialités : foot ball.

Président : Hasni Wissem.

Secrétaire général : Hammami Nabil.

Trésorier : Lassoued Issam.

2021R02111APSF1

---

**Constitution d'une association**

Dénomination : Olympique Féminine à Bouhajla.

Catégorie : Sportive,

But : Former et encadrer les jeunes au sport de Taekwondo,

Siège : Cité Taieb Mhiri Bouhajla,

Correspondance : N°1213 du 3/8/2021.

Président : Chedi Nouri,

Vice-Président : Héla Jbili,

Secrétaire Général : Ahmed Belfateh,

Trésorier : Ons Ennouri.

2021S00878APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Assemblée générale élective du 4/7/2021**

**SYNDIC RESIDENCE EZZAYATINE BLOC A**

Suivant procès-verbal du 4/7/2021 enregistré à la recette des finances d'Ariana en date du 29/7/2021 sous le numéro d'enregistrement 21805232, quittance n°60872, les copropriétaires ont voté pour «SYNDIC RESIDENCE EZZAYATINE BLOC A», sis à l'avenue Cheikh Ennaifar - La Soukra - Ariana pour désigner Monsieur Nasreddine Ferchichi titulaire de la carte d'identité n°07258482 son président et Monsieur Oussema Ben Chikh titulaire de la carte d'identité n°06448827 son trésorier et ce pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2022. Ce procès-verbal a fait l'objet du rapport administratif et Financier pour la période du 01/6/2019 au 31/12/2020, approbation du conseil syndical pour la période 2019-2020 ainsi que d'autres questions diverses.

2021402072APSF2

---

**Renouvellement de comité**

Suivant procès-verbal en date du 16 juillet 2021 enregistré à la recette des finances Menzah 9 en date du 02 août 2021 quittance n°57135 enregistrement n°21802594, il a été procédé à l'élection du nouveau comité du syndic des copropriétaires de la résidence Alya El Mnar 2,

Comme suit :

- Président : Fethi Bouhouche.

- Trésorier : Med. Abdelaziz Blaiech.

Et ce pour une durée d'une année.

2021402079APSF2

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière**

1) Poursuivant :

Société winkom, Sté à responsabilité limitée, identifiant unique B132632015, demeurant à la zone industrielle Ben Arous, ayant son domicile élu à la Sté de recouvrement BEST RECOVERY SERVICES, 67 Avenue Habib Bourguiba 4ème étage B 22 Ariana 2080.

2) Parties saisies :

Bilal Brahim, titulaire de la CIN n°09268572, demeurant à la rue abou AL-atahiya n°11 Sousse 4011.

3) Avocat poursuivant : Maître Bechikh Slim, Avocat, ayant son cabinet au 67 avenue Habib Bourguiba 4ème étage B 18 Ariana 2080. MF : 1525679/S/A/P/000.

4) Immeuble saisi :

Tout le 1er étage de villa d'une superficie total de 140 m² situé à rue ghanouchia, Hammam Sousse, gouvernorat Sousse, constitué d'un salon, trois chambres, une salle de bain, une cuisine et une toilette.

5) Mise à prix :

Cent dix-neuf mille dinars (119.000.000 D).

6) Visite de l'immeuble :

Tous les jours, sauf samedi et dimanche, la journée.

Pour de plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 et l'étude de l'avocat poursuivant.

7) Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 7/9/2021 à partir de 9h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 sis au palais de justice.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis en plus des autorisations administratives nécessaires.

2021R02109VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

**Cabinet de Maître Hattab Rachida**

**Avocat rue 15 Octobre Eljem**

L'adjudication de la propriété ci-dessous désignée aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Mahdia le mercredi huit septembre deux mille vingt-et-un (08/09/2021) à partir de huit heures et demi de matin

et suivant par Maître Hattab Rachida avocat auprès la cour de cassation, rue 15 octobre Eljem Mahdia titulaire de la CIN n° 03965600.

Partie poursuivante : Bouchra Bent Mohamed Lahmer, femme au foyer, titulaire de la CIN n°03946449, demeurant Tlelssa Eljem Mahdia.

Partie saisie : Ahmed ben el Hédi Ben Salem Lahmer titulaire de CIN n° 03901245, ouvrier, demeurant Tlelssa Eljem Mahdia.

L'immeuble à vendre : 1584.9331 parts et 452.8383 parts revenant dans l'indivision à la partie saisie de l'immeuble nommé "wided" objet de titre foncier n° 024546 Mahdia.

Il s'agit d'un terrain agricole contient des arabes d'olives situés à Touahra Eljem gouvernorat de Mahdia, composé de trois parcelles numéro 356 et 400 et 404 d'une superficie totale de 14201 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée à six milles huit cent quatre vingt cinq dinars et 171 millimes (6.885.171dt) à la quelle s'ajoutent les frais de poursuite évaluée par l'expert Mr. Mohamed Dhahbi en vertu de l'ordonnance sur requête n° 2355/20 en date de 23/7/2020 rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de terrain : On peut visiter le terrain tous les jours à partir de 9 heures jusqu'à 13 heures.

Observations : Pour la communication du cahier de charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant Maître Hattab Rachida à son étude sis à rue 15 octobre Eljem gouvernorat de Mahdia.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

2021S00872VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

Le créancier saisisseur : Rafik Ben Hassen Abdelkrim, travailleur à l'étranger et demeurant à Immeuble Ennour rue Azzouz Boukhriss Chérif Sahloul III Sousse, C.I.N. n°03926881 et qui a élu son lieu de contact le bureau de son avocat Maître Kamel Chérif sis à l'avenue Béchir Sfar Mahdia, Immatriculation fiscale : 070 1828/P - A - P - 000

A l'encontre de : Jalel Blkhouja, actif et demeurant au 5, rue Sahnoun Saïdia Bardo, C.I.N n°03806304

Avocat poursuivant : Maître Kamel Cherif, avocat près de la cour de cassation, dont le bureau est sis à l'avenue Béchir Sfar à Mahdia.

Le bien immobilier saisi : Toutes les parts illimitées au nombre de 02 parts de la totalité de 12 parts qui font la totalité de l'immeuble sis à Borj Erras à la vieille médina de Mahdia et représentant un habitat dont l'ouverture est au sud et de style arabe. Il est composé de deux niveaux : Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée avec une première porte donnant au sud sur la voie publique et avec une deuxième porte donnant au nord sur un préau dont les mensurations de l'intérieur : la longueur 2.92 m et la largeur 1.90 m. Le plafond est en dalle et le parterre est en carrelage. Un préau rattaché à l'entrée précitée d'une longueur de 3.22 m et d'une largeur de 2.33 m. Le toit est en dalle et le parterre est recouvert de carrelage. Il est relié au nord d'un couloir de 2.85 m de long et de 1.2 m de large et donne par une porte du nord au patio de l'habitat qui est composé de : - Une première chambre dont l'ouverture est au sud et se situe au côté nord de l'immeuble, ses mensurations de l'intérieur 9.53 m de long et 2.37 de large. Le toit est en dalle et le parterre en carrelage coloré et ancien, - Deuxième chambre avec une entrée à l'est et se situe au coté ouest de l'immeuble, sa longueur est 9.53 m et sa largeur est 2.37 m. son toit est en dalle et le parterre est en carrelage coloré et ancien. A son coté sud existe un petit sous-sol. - Un chambre dont l'entrée est à l'ouest, se situe au milieu du coté- est de l'immeuble, sa longueur de l'intérieur est 4.50 m et sa largeur 1.50 m son toit est en dalle et le parterre est en carrelage coloré et ancien / A son coté nord un petit dévidoir, son entrée est à l'ouest où il y a une puits pour les eaux de pluie dont la longueur de l'intérieur est 1.75 m et la largeur 75 cm. Quant au côté sud-est de l'immeuble, il représente une cuisine dont l'entrée est au nord dont la longueur de l'intérieur 3.33 m et la largeur 1.73 m et s'y trouve du côté ouest une WC et une salle de bain d'une longueur de 2.03 m et d'une largeur de 1.73 m et juste au milieu de tout ça, un patio non couvert et dont le parterre en dalle d'une longueur du côté du sud 5.24 m ; de l'est 5.34 m ; du nord 5.26 m ; de l'ouest 5.28 m. Quant à l'étage, il est construit sur les deux côtés sud et ouest de l'immeuble et l'accès est assuré par des escaliers sis au coin sud-ouest de l'immeuble et précisément du côté ouest de l'entrée sus-indiquée. Le toit de cet étage est en dalle et son parterre est en carrelage et il est composé d'un couloir, un salon, deux salle à coucher, une cuisine, salle de bain et WC. Sa superficie couverte selon les mensurations 87 mètres carrés. L'ensemble de l'immeuble est limité du sud par une voie publique où est l'entrée et est connu par la rue Hadj Mohamed Abdessalem d'un côté et de l'autre un immeuble appartenant à Youssef ben Mustapha Khouaja, de l'est Immeuble construit et appartenant à Mahmoud Ben Mustapha Khouaja, du nord un immeuble construit appartenant aux héritiers des fils de Hadj Youssef et de l'ouest immeuble construit appartenant aux héritiers de Ouled Hammouda. La superficie totale de l'immeuble est 139 mètres carrés; l'immeuble est fourni par les commodités principales telles que l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix : La valeur de l'immeuble est fixée à cent quatre vingt deux mille huit cent cinquante dinars (182.850.000). Ainsi, la mise à prix de la vente des parts saisies représentant 02 parts non limitées d'un total de 12 parts à trente mille quatre cent soixante quinze dinars (30.475.000) et les frais fixés par le Tribunal sont en sus.

Date et lieu de l'adjudication : La vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia le mercredi correspondant au huit septembre deux mille vingt et un (8/9/2021) à neuf heures du matin et les heures qui suivent.

Vente de l'immeuble : Il est possible de visionner le bien immobilier mis à la vente et de le visiter à tout moment.

Participation à l'adjudication :

La participation à l'adjudication est permise à tout intéressé par le biais d'un avocat non stagiaire et après avoir présenté une justification du blocage du tiers de la mise à prix. Quant à la participation des étrangers, elle est assujettie à l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

Quant à la participation des étrangers, elle est assujettie à l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2021S00879VEPA1

---

**Vente immobilière**

**Etude Maître Imed Mseddi**

**Avocat à la Cour de Cassation**

Partie poursuivante :

Banque De Tunisie, société anonyme, RC n° B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax, MF 501961F/A/P/000.

Parties saisies :

1) Mohamed Ben Taher Mallek, agriculteur, titulaire de CIN n° 01276350, demeurant à 25 rue Ennour Sakiet Eddayer Sfax en sa qualité de débiteur et caution.

2) Khalil Ben Taher Mallek, agriculteur, titulaire de CIN n° 05347325, demeurant à 25 rue Ennour Sakiet Eddayer Sfax en sa qualité de débiteur et caution.

Propriétés à vendre :

La totalité de deux immeubles sis à route Mahdia km 6, zone Sakiet Eddayer Sfax sur la droite, représentant 2 appartements situés au 1er étage :

1. Le premier appartement situé au 1er étage à gauche des escaliers, d'une superficie de 99,122 comprenant 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain et 3 balcons, son sol en carrelages ordinaires, son toit en dalles, ses murs peints en blanc, les portes et fenêtres en bois ordinaire, ses installations sont normales, équipés par les équipements sanitaires.

2. La deuxième appartement situé en 1er étage à droite des escaliers, d'une superficie de 115,84m², comprenant 3 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain et 2 balcons, son sol en carrelages ordinaires, son toit en dalles, ses murs peints en blanc, les portes et fenêtres en bois ordinaire, ses installations sont normales, équipés par les équipements sanitaires.

Mise à prix :

1) Pour la première propriété représentant le 1er appartement : fixée à soixante dix sept mille dinars (77.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

2) Pour la deuxième propriété représentant le 2ème appartement : fixée à quatre vingt treize mille dinars (93.000,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis au plais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi vingt septembre deux mille vingt et un 20/9/2021 à partir de neuf heure du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2021X00905VEPA1

**Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière**

**Cabinet de Maître Ayadi Abdelfettah**

**Avocat 2 avenue Léopold Senghor - Sfax**

Partie poursuivante : Anis Besbes demeurant à route Mahdia Km 4 Markez Kaanich Sfax, Domicile élu Cabinet de Maître Ayedi Ahdelfattah.

Partie saisie : Nommene Ketata demeurant à Nahj Okba Ibn Nafaa Sakeit El Zit Sfax.

L'immeuble destiné à vendre : L'ensemble du terrain est de forme rectangulaire situé sur la route de Tunis km 6, N196, Sakiet El-Zeit, Sfax, avec une villa et 2 garages. Les côtés ouest et de 25 mètres, et de l'ouest de la qibla est de 16.70 mètres, et d'Al-Jawf est de 16,50 mètres la superficie totale et de 415 m. entouré de murs sur les quatre côtés. Il est délimité à l'est par une route d'environ 4 mètres de large, depuis son entrée, et d'Al -Jawf, une route de 6 mètres de large, depuis son entrée également, et à l'ouest par Hicham Qatata et la qibla de Kamal Qatata. La superficie de la villa est d'environ 170 m, et la superficie des deux garages est d'environ 46 m.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax la matinée du lundi 13/9/2021 à partir du 9 heures du matin.

Mise à prix : 181.316.000.

Toute personne intéressée par l'adjudication doit consigner le 1/3 du prix par l'intermédiaire d'un avocat.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétaire de la cour de première instance de Sfax ou déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2021X00907VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Tarek Lahmaier**

**Avocat près la cour d'appel**

**106 Bis Rue De Palestine 1002 Tunis**

**Tél. : 71.801.300 - Fax : 71.783.701**

**Matricule fiscal : 1409999/G/A/P**

Poursuivant : Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie (S.A) représentée par son Directeur Général ayant son siège social 139, avenue de la liberté 1002 Tunis. M.F 002707P.

Partie saisie : Anis Chebil titulaire de la CIN numéro 02997021 demeurant 8 rue Omar Zin El Abidine Sfeya Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du T.F 125434 Sousse dénommé «Anis» d'une superficie totale de 597 m% sis à Rue docteur Abdelmajid Razgallah, Khzema Sousse consistant en un terrain sur lequel a été bâtit une construction de trois étages.

Mise à prix : (1.282.860,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi (16 Septembre 2021) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute les jours sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021402061VEPA1

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société commerciale Import - Export du Cap - Bon "ELKARAMA"**

**S.A**

**M.F : 004900XPM 000**

**Siège social : 65 Avenue Bir Challouf Nabeul 8000**

**N° CNSS : 028818-09**

**N° R.C : 1142681997**

Suite à la décision du conseil d'administration, tenue le Mercredi 04/08/2021 et vu que le quorum n'est pas atteint et en application de l'article 36 du statuts de la société et le code des sociétés commerciale, messieurs les actionnaires de la société commerciale «EL KARAMA» sont invités à la deuxième assemblée générale, extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 15/9/2021 à 9 h au siège social de la société à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Régularisation de la situation financière,

2/ Suivie du programme de sauvetage approuvé par le tribunal,

3/ Délégation des procédures d'enregistrement et de publication.

2021R02104SANB3

---

**Convocation**

**Société BALDI DECORATIVE PRODUCTS**

**Sa au capital 420.000,000 Dinars**

**MF/RNE : 1367199Y**

**Siège social : N°21 Rue Ahmed Amin Kairouan**

Conformément aux délibérations du conseil d'administration en date du 27 juillet 2021, nous vous prions vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire pour la lecture des points différents pour notre société qui se tiendra le mardi 7 septembre 2021 à 10 h du matin au siège social de la Société "N°21 RUE AHMED AMINE KAIROUAN".

Les points suivants :

- Arrêté les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017 - 31/12/2018 et 31/12/2019.

- Arrêté du rapport du conseil d'administration sur les exercices 2017-2018-2019 et destiné à l'assemblée générale annuelle.

- Convocation de l'assemblée générale annuelle appelé à statuer sur les comptes des exercices clos le 31/12/2017 - 31/12/2018 et 31/12/2019 et fixation de son ordre du jour.

- Fixation du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale annuelle relative des exercices clos le 31/12/2017 - 31/12/2018 et 31/12/2019.

- Autorisation des conventions conclues dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

- Questions diverses

- Pouvoirs pour formalités.

2021S00880SANB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Avis de perte de titre de propriété**

Mr. Jalel Ben Abdesslem Naouar Avise le public qu'il a perdu le titre de propriété n° 15/27395 qui concerne le titre Foncier n° 57776 Monastir sis à Mzaougha délégation de Zeramdine gouvernorat de Monastir, objet de la parcelle n° 251 du plan correspondant au dit titre d'une surface de13058m².

Celui qui le trouve peut contacter la dite propriétaire à son adresse rue d'Alger Ouardanine.

Le présent avis a été publié au quotidien "Alchourouk" Le 12/8/2021.

2021S00869DIVD2

---

**Avis**

Mr Abdelwaheb Fkhi et ses deux frères Tawfik et Mohamed et leurs sœur Naziha annoncent que le titre de propriété de leurs terrain sise à la route Bouekazain Sidi Abid superficie 520 m² et du terrain de leurs frère Mohamed sise à côté de la Première superficie de 360 m² est perdu et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatika Sfax dans un délai de 30 jours.

2021X00906DIVD2

---

**Déclaration de perte**

Monsieur Mohamed Habib Ben Ahmed Karay titulaire de la carte d'identité nationale n° 01078753 et sa soeur Najet Karay titulaire de la carte

d'identité n° 01237952 déclarent qu'il on perdu l'originale de son titre contrat d'achat de propriété de terrain complanter de 12 olivier situé à la route de Gabès km 45 Alfayathi Awled guida et consiste en un titre de propriété datée du 8 juin 2014 enregistré à Mahres en date de 17 juin 2014 sous le n° M015875 et fait par deux notaires Riadh Abid et Nawfel Trigi. En cela il veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale. Et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Riadh Abid sis à Kasses n°5 entre Route Taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00909DIVD2

---

**Perte de titre de propriété**

Monsieur Mohamed Ben Khedhir Khmiri titulaire de la C.I.N n°05026862 l'unique héritier de sa sœur la défunte Aziza Ben Khedher Khmiri; informe qu'il a perdu le titre de propriété de l'appartement sis au 11 rue de l'école Tunis app n°8 au 1er étage.

Les oppositions doivent être présenté au tribunal de 1ère instance de Tunis ou au bureau de l'avocat Maître Mondher Khediri sis au 6 rue de Bône 1000 Tunis dans un délai de 60 jours à compter de la date de la parution au jort.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 12 août 2021.

2021401997DIVD2

*Etats Financiers au 31 Décembre 2020*

## ASTREE ASSURANCES

S.A au capital social : 30.000.000 dinars_ Siège social :45 Avenue Kheireddine Pacha - BP 780 - 1082 Tunis Cedex
MF N° : 000080S

(Chiffres en dinar tunisien)

| Actif du bilan | Au 31 décembre 2020 | | | Au 31/12/2019 |
|---|---|---|---|---|
| | Brut | Amortissements et provisions | Net | |
| Actifs incorporels | 2 382 512 | <1 309 002> | 1 073 510 | 759 465 |
| Actifs corporels d'exploitation | 7 677 662 | <6 148 904> | 1 528 759 | 1 383 075 |
| Placements | 506 375 508 | <21 845 093> | 484 530 415 | 465 370 981 |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | 39 238 496 | | 39 238 496 | 42 191 024 |
| Créances | 88 667 265 | <25 539 401> | 63 127 864 | 54 579 858 |
| Autres éléments d'Actif | 41 311 332 | | 41 311 332 | 35 087 506 |
| **Total de l'Actif :** | **685 652 775** | **<54 842 400>** | **630 810 375** | **599 371 910** |

(Chiffres en dinar tunisien)

| Capitaux propres et passif du bilan | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|---|---|
| **Capitaux propres :** | | |
| Total des capitaux propres avant résultat : | 127 812 392 | 112 535 404 |
| Résultat de la période : | 25 524 992 | 51 276 988 |
| **Total des capitaux propres avant affectation :** | **153 337 384** | **163 812 392** |
| **Passif :** | | |
| Provision pour risques et charges | 20 550 502 | 14 700 502 |
| Provisions techniques brutes | 387 420 570 | 355 806 950 |
| Dettes pour dépôts reçus des réassureurs | 16 779 899 | 18 432 245 |
| Autres dettes | 49 804 369 | 43 723 906 |
| Autres passifs | 2 917 652 | 2 895 915 |
| **Total des capitaux propres & Passif :** | **630 810 375** | **599 371 910** |

(Chiffres en dinar tunisien)

| Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie | Au 31/12/2020 | | | Opérations nettes au |
|---|---|---|---|---|
| | Opérations Brutes | Cessions | Opérations Nettes | 31/12/2019 |
| Primes acquises | 133 381 492 | <36 530 601> | 96 850 891 | 91 687 626 |
| Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat | 14 562 002 | | 14 562 002 | 26 889 691 |
| Autres produits techniques | 1 208 697 | | 1 208 697 | 1 395 294 |
| Charges de sinistres | <80 041 894> | 14 776 633 | <65 265 261> | <72 084 709> |
| Variation des autres provisions techniques | <168 819> | | <168 819> | <7 910> |
| Participation aux bénéfices et ristournes | <3 105 033> | 139 371 | <2 965 662> | <4 673 689> |
| Frais d'exploitation | <21 024 726> | 8 195 761 | <12 828 965> | <13 037 309> |
| Autres charges techniques | <7 913 028> | | <7 913 028> | <4 506 090> |
| Variation de la provision pour égalisation et équilibrage | 2 383 772 | | 2 383 772 | <2 383 772> |
| **Résultat technique de l'Assurance Non Vie** | **39 282 463** | **<13 418 836>** | **25 863 627** | **23 279 132** |

***Etats Financiers au 31 Décembre 2020***

**(Chiffres en dinar tunisien)**

| Etat de résultat technique de l'Assurance Vie | Au 31/12/2020 | | | Opérations Nettes |
|---|---|---|---|---|
| | Opérations Brutes | Cessions | Opérations Nettes | Au 31/12/2019 |
| Primes | 39 828 898 | <537 889> | 39 291 009 | 36 004 051 |
| Produits des placements | 15 869 462 | | 15 869 462 | 25 892 063 |
| Autres produits techniques | - | | - | - |
| Charges de sinistres | <8 725 343> | 335 795 | <8 389 549> | <7 076 621> |
| Variation des autres provisions techniques | <28 819 156> | | <28 819 156> | <23 854 008> |
| Participation aux bénéfices et ristournes | <170 280> | 56 913 | < 113 367> | < 2 465 051> |
| Frais d'exploitation | <3 752 543> | 78 455 | <3 674 088> | <3 862 345> |
| Charges des placements | <777 448> | | <777 448> | <1 481 406> |
| Autres charges techniques | <2 853 391> | | <2 853 391> | <124 031> |
| **Résultat technique de l'Assurance Vie** | **10 600 198** | **<66 726>** | **10 533 472** | **23 032 651** |

**(Chiffres en dinar tunisien)**

| Etat de Résultat | De la période arrêtée au 31/12/2020 | De la période arrêtée au 31/12/2019 |
|---|---|---|
| Résultat technique de l'Assurance Non Vie | 25 863 627 | 23 279 132 |
| Résultat technique de l'Assurance Vie | 10 533 472 | 23 032 651 |
| Produits des placements de l'Assurance Non Vie | 25 395 777 | 46 235 825 |
| Charges des placements de l'Assurance Non Vie | <1 244 144> | <2 645 369> |
| Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie | <14 562 002> | <26 889 691> |
| Autres produits non techniques | 530 529 | 492 778 |
| Autres charges non techniques | <5 896 805> | <4 507 230> |
| **Résultats provenant des activités ordinaires** | **40 620 454** | **58 998 096** |
| Impôt sur le Résultat | <13 699 298> | <7 111 547> |
| Pertes extraordinaires | <1 396 164> | <609 561> |
| Effet des modifications comptables | - | - |
| **Résultat net après modifications comptables :** | **25 524 992** | **51 276 988** |

**(Chiffres en dinar tunisien)**

| Etat de flux de trésorerie (méthode directe) | Au 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---|---|---|
| Flux de trésorerie liés à l'exploitation | 42 689 942 | 22 830 650 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | <1 272 189> | <5 763 775> |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | <35 912 166> | <10 774 031> |
| Incidence des variations de taux de change sur les liquidités | <39 797> | <286 039> |
| **Variation de trésorerie :** | **5 465 791** | **6 006 804** |
| **Trésorerie au début de l'exercice :** | **13 786 929** | **7 780 124** |
| **Trésorerie à la clôture de l'exercice :** | **19 252 720** | **13 786 929** |

## OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Fait à Tunis, le 31 Mars 2021**

Les commissaires aux comptes :

**LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL**
Salma LANGAR

**CMC**
Chérif BEN ZINA

2021402029BCFA5